

Contribution des adhérents agenais de l'Association des Paralysés de France

1- Piétonisation

Attention au type de mobilier urbain mis en place : il ne doit pas gêner l'accessibilité.

Rendre tout cheminement possible d'un trottoir à l'autre.

A ce jour la délimitation de la zone 30 (entrées bd Carnot et entrées bd République) permet un accès de niveau d'un trottoir à l'autre mais à l'intérieur de la zone il manque des bateaux.

Mise en place de toilettes adaptées en centre ville (EX : celles du théâtre ne sont pas accessibles).

La place des laitiers : le projet présente une plateforme surélevée sans mention d'une accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant : Ne pas refaire l'erreur de la place de la cathédrale !

Que les panneaux signalétiques ne gênent pas le cheminement.

Mettre en œuvre une réglementation sur les chevalets publicitaires et sur le respect du cheminement au niveau des terrasses et des occupations des trottoirs par les commerçants.

Veiller aux pentes et niveaux divers entre rue/trottoir Ex : accès APF en pente difficulté d'accès pour certaines personnes.

Le Gravier : pas d'accessibilité pour aller le long de la Garonne, on ne peut pas monter sur les berges, aucune signalétique pour accéder à la voie sur berges, la passerelle est inaccessible, le restera-t-elle ?

2- Circulation

Importance d'une bonne signalétique pour un cheminement aisé (personnes à mobilité réduite, aveugles et mal voyants).

Attention aux places réservées qui vont disparaître du fait du changement de sens de circulation voir sur le boulevard Carnot avec le couloir du bus. (EX : place devant le cinéma, elle ne soufflera pas sa 1^{ère} bougie !).

3- Stationnement

Toujours trouver une place aux normes à proximité des bâtiments publics

Les parcmètres en général ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil, il est très compliqué de venir payer, cela nécessite des efforts supplémentaires en terme de déplacements et de manutention. Sur la question de la gratuité les avis sont partagés.

Projet cohérent si nombre de places adaptées suffisantes : beaucoup de places existent déjà mais sont inutilisables : Rue Louis vivent deux places dans la même rue qui ne peuvent servir à des personnes en fauteuil, pas assez larges ouvertures directement sur la rue, aucun espace.

Sur la place normalisée située à Jasmin : toujours des mobylettes sur la place qui est difficilement accessible car surélevée d'environ 10 cm.

Pharmacie de la gare : place handicapée n'est pas du tout signalisée.

Dans la rue Montesquieu : tous les jours un camion se gare sur la place handis.

Pas de place handis entre la place Jasmin et la Place des laitiers.

Compenser les places handis des rues rendues piétonnes et qui seront inutilisables !

Stationnement handicapé non normalisé : il y en a trop ! inutile d'en faire la publicité car peut induire en erreur des PMR se déplaçant sur Agen. Ne mentionner que les places aux normes.

4- transport urbain

Les bus et arrêts de bus : seront-ils tous accessibles ?

Les navettes auront-elles toutes leurs arrêts accessibles ?

Utiliser Ulysse n'est pas toujours la solution (horaires limités) l'accessibilité de tous les arrêts est nécessaire pour faciliter tous les déplacements (comme tout le monde).

Important de sensibiliser et de former tous les chauffeurs (bus et navette) à l'accueil de tout public en situation de handicap.

Tenir compte du temps nécessaire à l'installation et à la descente des PMR aux arrêts bus et navettes.

Développer des abris bus/navettes pour assurer une protection du public.

Tous les parkings de la zone verte sont ils accessibles ? prise de ticket et paiement sans quitter son véhicule ?

Sinon on est obligé d'aller dans les parkings de la zone rouge.

Les transports en commun ne permettent pas d'accueillir des fauteuils électriques un peu « longs »

5- Commerce

La commune pourrait envisager de mettre en œuvre une opération de soutien aux commerçants qui ont un problème d'accessibilité, (emprise sur le domaine public, mise à niveau trottoir/seuil)

Pourquoi des rues piétonnes si on ne peut accéder aux commerces ?

6- Habitat

Faire le choix d'un accès dans les immeubles par les portes de devant et non par les entrées à l'arrière des bâtiments

Agen Habitat doit être exemplaire vis-à-vis des normes accès dans les nouvelles constructions et dans les réhabilitations (attention au seuil des portes).

Limiter les dérogations à l'accessibilité des le bâti ancien.

Culture

Centre culturel et musée inaccessibles aux personnes à mobilité réduite

Absence de signalétique pour indiquer l'ascenseur du théâtre, situé dans le local à poubelles ?!!!

Absence de signalétique pour indiquer le cheminement pour accéder à la salle de cinéma des Montreurs d'images.

Absence d'information pour accéder à la cathédrale Saint Caprais.

Agen, le 8 septembre 2010